



AR Prefecture

046-264601113-20251127-2025\_11\_27\_066-DE  
Reçu le 28/11/2025

**DELIBERATION N°2025-11-27/066**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 27 novembre 2025 – 09h00

PIASER Bernard  
Maire de LUZECH  
Président du CCAS

**RESIDENCE AUTONOMIE « Aline DRAPPIER »**



**OBJET : SUBVENTION CARSAT – OPERATIONS TRANSFERABLES PERGOLA.**

Le Président propose :

L'imputation budgétaire suivante de la subvention CARSAT en cours de versement d'un montant de 18 594€ concernant l'investissement de 2024 sur l'installation de la pergola bioclimatique.

Le matériel est en amortissement sur 12 ans.

Le Président propose d'effectuer une opération transférable sur cette subvention sur un amortissement de 12 ans à l'identique de l'investissement de départ.

Comme suit :

| Résidence Autonomie "Aline DRAPPIER"   |                        |
|----------------------------------------|------------------------|
| Subventions d'équipement transférables |                        |
| PAI 2024<br>CARSAT                     | 18 594 €<br>sur 12 ans |

| Années       | Montant Annuel<br>d'amortissements |
|--------------|------------------------------------|
| 2025         | 1 549,50                           |
| 2026         | 1 549,50                           |
| 2027         | 1 549,50                           |
| 2028         | 1 549,50                           |
| 2029         | 1 549,50                           |
| 2030         | 1 549,50                           |
| 2031         | 1 549,50                           |
| 2032         | 1 549,50                           |
| 2033         | 1 549,50                           |
| 2034         | 1 549,50                           |
| 2035         | 1 549,50                           |
| 2036         | 1 549,50                           |
| <b>TOTAL</b> | <b>18 594,00</b>                   |

| Ecritures | Opérations d'ordres |
|-----------|---------------------|
| Compte    | Section             |
| 1312      | INV                 |
| 777       | FONCT               |

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; télécopie : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



AR Prefecture

046-264601113-20251127-2025\_11\_27\_066-DE  
Reçu le 28/11/2025

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les opérations transférables – subvention CARSAT PAI 2024 sur la section investissement de la Résidence Autonomie « Aline DRAPPIER »

La secrétaire de séance,

Delphine AZNAR

A Luzech, le 27 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président du CCAS

Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à neuf heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le jeudi vingt novembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN M. Daniel TERRIER.

Etaient absents ou excusés : M. Pascal PRADAYROL, Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALE, Mme Brigitte PASSEDAT, Mme Monique EVIN.

Assistaient : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Aurore FRANCOUAL Comptable du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 6      Absents/Excusés : 5      Procuration : 0      Votants : 6      Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR.

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**5. Subvention CARSAT – opérations transférables Pergola.**

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

## ARRETE ET SIGNAT

AR Prefecture

RES

046-264601113-20251127-2025\_11\_27\_066-DE  
Reçu le 28/11/2025Présenté par le Président,  
A Luzech, le 27/11/25

Le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.

A Luzech, le 27/11/25

les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 20/11/2025

|                   |        |
|-------------------|--------|
| PIASER Bernard    |        |
| AZNAR Delphine    |        |
| CALVO Christine   |        |
| PRADAYROL Pascal  |        |
| CASTANIER Patrice |        |
| LAFON Lydie       |        |
| KURJEAN Nicole    | Nicole |
| VYNISALE Evelyne  |        |
| EVIN Monique      |        |
| TERRIER Daniel    |        |
| PASSEDAT Brigitte |        |

Certificé exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/11/25 et de la publication le 28/11/25

A LUZECH, le 27/11/25